



Mairie de Larra

Envoyé en préfecture le 02/06/2016

Reçu en préfecture le 02/06/2016

Affiché le

ID : 031-213105927-20160530-201646-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mai 2016

L'an deux mille seize le 30 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 25 mai 2016, sous la présidence de Gérard JANER, Maire.

Présents : BUSQUE Alain, BUSQUE Patricia, CADAMURO Joëlle, CAUQUIL Marie-Noëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, DONNOT Eric, DUBURC Sébastien, FRUTUOZO Yves, HOLLEMAN Arnold, JANER Gérard, MODESTO Jérôme, SCUDIER Muriel

Absent ayant donné procuration : Olivier GINESTE pour Sébastien DUBURC

Absent excusé : Jean-Louis MOIGN

Secrétaire de séance : Eric DONNOT

2016-4-6

Révision du PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-8, L153-11 et L153-31 et suivants,

Monsieur le Maire présente les raisons de la révision du PLU :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord Toulousain et intégrer les nouvelles exigences législatives ;
- Recentrer l'urbanisation autour du bourg, permettre des formes urbaines favorisant une moindre consommation d'espace, et définir une localisation et un phasage des zones à urbaniser en cohérence avec le SCOT du Nord Toulousain ;
- Poursuivre la diversification du parc de logements, notamment par la création de logements locatifs et de tailles variées ;
- Maintenir et développer les commerces et services de proximité sur le village ;
- Améliorer la lisibilité et la qualité paysagère sur le territoire, notamment en travaillant sur les entrées de ville et en protégeant les boisements qui enveloppent le bourg et la zone de Cavaillé ;
- Renforcer la préservation des milieux naturels et de la trame verte et bleue ;
- Favoriser les modes de déplacements actifs (piétons/cycles) en améliorant le maillage de liaisons douces, notamment entre le centre-ville et le domaine de Cavaillé ;

- Prendre en compte les risques naturels, notamment liés aux mouvements de terrain, dans les projets.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De prescrire la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L153-1 du Code de l'urbanisme ;

Article 2 :

D'approuver les objectifs développés par le Maire ;

Article 3 :

Que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Installation de panneaux d'exposition en mairie ;
- Insertion dans le bulletin municipal d'articles présentant l'avancement du projet de PLU ;
- Organisation d'une réunion publique de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie.

Article 4 :

De solliciter l'aide gratuite de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne en tant qu'assistant à maître d'ouvrage ;

Article 5 :

De solliciter de l'Etat, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU ;

Article 6 :

Que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget ;

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet du département de la Haute-Garonne et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture ;
- au Président du syndicat Mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Nord toulousain.

Conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Envoyé en préfecture le 02/06/2016
Reçu en préfecture le 02/06/2016
Affiché le [REDACTED]
ID : 031-213105927-20160530-201646-DE

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard JANER

